

Décision

Générale

colonial

Décision n° 765/SG accordant une autorisation préalable de construire au Directeur du S.M.B. (atelier au Camp de Gabode).

n° 765/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée au Colonel Ourgaud, Directeur du S.M.B. l'autorisation préalable de construire un bâtiment à usage d'atelier 2e échelon B, au groupe M du camp de Gabode. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.